

LE CARTULAIRE DE SAINT-AMAND

PAR M. LE COMTE DE MARSY, MEMBRE TITULAIRE.

La publication que vient de terminer M. l'abbé Gordière et que je suis chargé en son nom d'offrir à la Société (1) vous est déjà connue en partie, car notre confrère en a lu à diverses reprises des fragments à nos séances. Toutefois, je crois que vous voudrez bien me permettre de résumer sommairement l'ouvrage considérable qu'il vient d'achever et qui comprend deux parties principales, une introduction, dans laquelle est exposée l'histoire du prieuré de Saint-Amand de Machemont et une suite de textes, formant un cartulaire factice de cet établissement religieux établi à l'aide des originaux qui se trouvent surtout aux Archives générales de Belgique, à Bruxelles. A ces deux parties principales, j'en ajouterai une troisième, qui offre un intérêt tout particulier, l'atlas sigillographique, comprenant soixante-cinq sceaux ou contre-sceaux dessinés d'après les originaux, par M. Alexandre Dufflot, originaux dont M. l'abbé Gordière vient d'offrir les moulages au musée de Compiègne.

Après quelques mots sur l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, de l'ordre de Saint-Benoit, à laquelle appartient pendant six siècles Saint-Amand, M. l'abbé Gordière nous retrace la fondation du prieuré à la fin du XI^e siècle et la mission confiée par Odon, abbé

(1) Le prieuré de Saint-Amand, de l'Ordre des Bénédictins, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin, de Tournai, situé dans l'ancien terroir de Machemont suivi de son cartulaire et d'une table alphabétique des noms propres, orné de douze planches, par L. A. GORDIÈRE, *Compiègne, imprimerie H. Lefebvre, 1886, in-8, 389-XXV p.*

de Tournai, à Raoul de Normandie, son premier prieur.

Pendant plus de quatre siècles il en fut un peu de Saint-Amand, comme de ces peuples heureux qui, dit-on, n'ont pas d'histoire, car ses annales ne nous offrent que de nombreux relevés de donations, d'acquisitions ou d'échanges, accompagnés il est vrai de quelques procès, car, comme dit un vieux proverbe « qui terre a guerre a ». Toutefois, si ces documents ne nous font connaître aucun fait capital, ils nous fournissent des éléments utiles à plus d'un titre, sur la généalogie des familles importantes des environs, sur la géographie, enfin sur la valeur des terres. Ajoutons, pour les philologues, que la première pièce en français est de 1256.

A partir du XVI^e siècle, au milieu des guerres entre la France et l'Empire, la juridiction de Tournai donne à Saint-Amand une situation exceptionnelle et de nombreuses difficultés naissent pour l'administration du prieuré, de ce fait que les abbés auxquels il est soumis résident dans un pays hostile à la France et sont même parfois appelés à siéger dans les conseils de ses ennemis.

Le concordat de François I^{er} et de Léon X, qui accorda au roi la nomination des abbés et prieurs conventuels, donna naissance à de sérieux embarras par les compétitions qu'il excita et dont nous ne citerons que celle qui fut soulevée par le cardinal Bertrand, archevêque de Sens en 1558.

Dans le cours du XVII^e siècle, nous voyons les revenus de prieuré saisis par un commissaire royal, en représailles de ce qui se passait dans les états du roi d'Espagne.

Les faits survenus à Saint-Amand pendant le XVIII^e siècle et jusqu'à la Révolution ne présentent que peu d'importance.

Nous devons une mention toute spéciale à la collection de sceaux, recueillis par M. l'abbé Gordière et dont plusieurs intéressent particulièrement notre ville, par exemple: ceux de la prévôté et des notaires royaux de Compiègne et de Choisy; ceux de Raoul

Le Prestre et de Raoul de Florens, prévôts de Compiègne et celui d'Henri le Fort, bourgeois de Compiègne. Ces sceaux, dessinés avec talent par M. Duflot, sont accompagnés de descriptions détaillées et M. l'abbé Gordière a eu le soin de signaler ceux de ces monuments qui figurent déjà dans les recueils de Douet d'Arcq et de Demay.

Notre confrère nous pardonnera avant de terminer cette analyse de lui soumettre quelques observations critiques. C'est ainsi que nous regrettons qu'il n'ait pas apporté un plus grand soin à la correction des textes des chartes et que, dans quelques-unes d'entre-elles, il ait négligé de ramener leurs dates au style grégorien (1). Les diplomatistes lui reprocheront peut-être aussi de n'avoir pas toujours employé exactement dans les cotes de ces pièces les formules le plus souvent en usage, et de mettre par exemple (p. 219) le chevalier Hugues de Sorel, au lieu de Hugues, seigneur de Sorel, chevalier.

Tous ceux de nos confrères qui s'occupent de recherches sur l'histoire des cantons de Compiègne, de Ribécourt, de Noyon, de Lassigny et de Rissons tiendront à placer dans leur bibliothèque ce livre qui leur fournira de nombreux documents et dans lequel les recherches leur seront facilitées par des tables fort détaillées.

(1) Par exemple, Charte XCIII, mars 1270, serait 1271 (n. 5) et la confirmation royale des pièces de 1271 s'expliquerait plus facilement.